

# LA TOURANGELLE IMMOBILIER

## BIEN PREPARER VOTRE ETAT DES LIEUX DE SORTIE

Vous allez bientôt restituer votre logement à la TOURANGELLE IMMOBILIER. Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des obligations qui sont à votre charge, ce qui vous permettra de préparer au mieux votre départ.

### LE PAIEMENT DU LOYER ET DES CHARGES

Nous vous rappelons que le paiement du loyer et des charges devra être assuré jusqu'à la date de fin de préavis.

### LA VISITE DE VOTRE LOGEMENT POUR LA RELOCATION

Selon les conditions générales de votre contrat de bail vous devrez permettre la visite de votre appartement durant votre période de préavis.

Sauf opposition de votre part, nous vous informons, que vos coordonnées vont être communiquées au réservataire de votre logement (Action logement, service logement...) et/ou aux candidats pour la relocation du logement.

Le réservataire assurera la commercialisation de votre appartement. Vous serez susceptible d'être contacté par un candidat, pour organiser une visite de votre logement.

### LA PREPARATION DE L'ETAT DES LIEUX DE SORTIE

**Le jour de l'état des lieux de sortie, vous devez rendre un logement :**

#### Totalement vide

- Vider l'ensemble du logement et ses parties annexes (cave, garage, cellier, cour...)
- Déposer directement vos cartons et emballages à la déchetterie et non dans les parties communes.

#### Propre

- Nettoyage des sols,
- Nettoyage des appareils sanitaires (baignoire, lavabo, évier et meuble sous évier), détartrage des WC et de la robinetterie,
- Nettoyage des peintures (murs, portes, plinthes, boiserie...),
- Nettoyage des radiateurs, convecteurs, bouches vmc, tuyaux,
- Nettoyage des interrupteurs et prises de courant,
- Tonte de la pelouse et nettoyage des abords (allées, cour...)

#### Remis en état

- Refaire les joints silicone des appareils sanitaires (évier, baignoire, lavabo et douche)
- Remplacer les bouchons manquants (évier, lavabo, baignoire, arrivée de gaz)
- Remplacer le flexible de douche si défectueux,
- Laisser une douille sur chaque point d'éclairage avec une ampoule,
- Graisser les serrures, charnières des portes, fenêtres et vélux,
- Refaire les peintures, papiers peints tâchés et/ou détériorés,
- Refixer les interrupteurs et prises de courant ou les changer si cassés
- Changer les serrures, poignées, plaques de propreté cassées ou endommagées.

**A DEFAUT CES TRAVAUX SERONT REALISES A VOS FRAIS PAR UNE ENTREPRISE**

**Ne pas oublier de laisser sur l'évier les notices d'utilisation de la chaudière et du thermostat.**

### LES DEMARCHES A EFFECTUER EN AMONT OU LE JOUR DE VOTRE DEPART

- Résilier vos contrats électricité, gaz, téléphone, eau,
- Relever les index de vos compteurs le jour de votre départ,
- Effectuer votre changement d'adresse auprès des différents organismes (La Poste, CAF, Finances publiques, CPAM, etc.).

### LA REMISE DES CLES

Lors de l'état des lieux de sortie, vous devrez remettre **un trousseau de clés complet**, badges et cartes (logement, boîte aux lettres, cave, garage...), en autant d'exemplaire qu'il vous en a été donné à votre entrée dans les lieux : **toute clé manquante sera facturée.**

# LA TOURANGELLE IMMOBILIER

## LA RESTITUTION DU DEPOT DE GARANTIE

Lors de l'état des lieux de sortie, nous vous invitons également à remettre au gardien ou au technicien un relevé d'identité bancaire (RIB) afin que nous puissions vous rembourser votre dépôt de garantie après votre départ.